



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

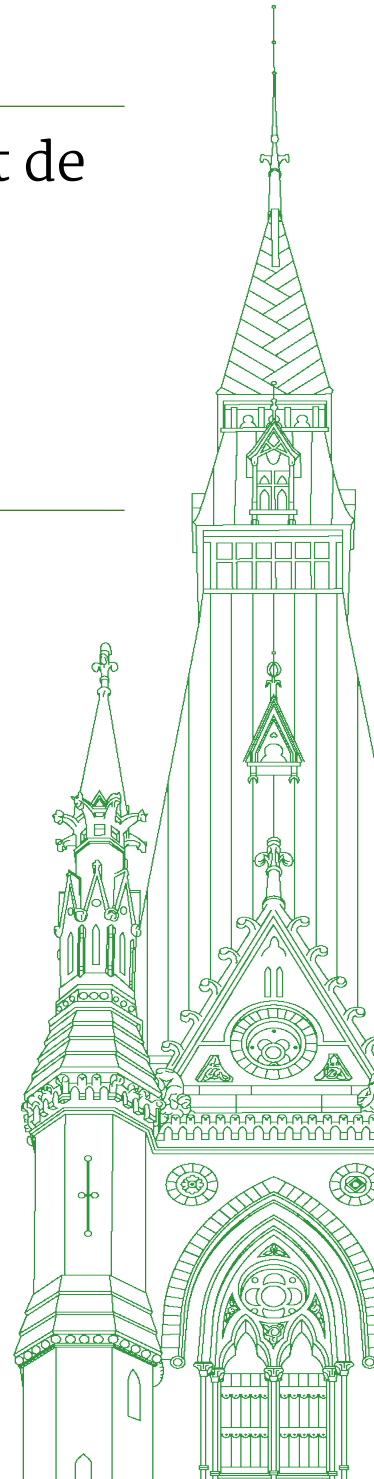
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 036

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le mardi 26 mai 2026

Président : Michael Coteau



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 26 mai 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.)): Bonjour, je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 36^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes.

Conformément au Règlement, cette séance se déroule en mode hybride. Certains membres du Comité sont en présentiel, d'autres participent à la réunion à distance au moyen de l'application Zoom.

Je demanderais à tous les participants en présentiel de consulter les consignes affichées sur les cartes devant eux. Ces consignes visent à prévenir les retours de son et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles des interprètes. Vous y verrez également un code QR, qui vous amène à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aurais maintenant quelques points à communiquer aux témoins et membres du Comité.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme ou qu'un député vous pose une question directement. Pour ceux qui sont à distance, cliquez sur l'icône du microphone pour l'activer. On vous prie de vous mettre en sourdine quand vous n'avez plus la parole. Dans le bas de l'écran, vous pouvez choisir le canal qui vous sied le mieux: l'original, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez choisir le canal souhaité et utiliser l'oreillette pour suivre la discussion.

Je rappelle aux témoins que les membres du Comité peuvent vous poser une question en anglais ou en français. Si vous avez besoin des services d'interprétation, veuillez préparer dès maintenant votre oreillette et choisir le canal qu'il vous faut, de façon à profiter au maximum du temps alloué pour l'échange avec les députés. Je vous prie de toujours vous adresser à la présidence.

Pour prendre la parole, veuillez lever la main si vous êtes en présentiel et vous servir de la fonction « main levée » si vous êtes à distance. Le greffier et moi allons tenir une liste de ceux qui souhaitent intervenir. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension au cas où l'ordre ne serait pas parfaitement respecté.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion que le Comité a adoptée le jeudi 18 septembre 2025, nous poursuivons notre étude de la gestion du risque des entreprises dans le secteur agricole canadien.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins qui nous rejoignent aujourd'hui. Merci d'avoir dégagé du temps pour cet échange avec nous.

Nous accueillons Mme Sarah Delisle, du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec; M. Ben LeFort, économiste principal à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario; et MM. Marvin Slingerland et Akaljot Singh Gill, respectivement vice-président et directeur chez MNP S.E.N.C.R.L.

Vous disposez de tout au plus cinq minutes pour vos remarques liminaires, suivies d'un échange avec les membres du Comité. Nous allons commencer par les représentants de MNP S.E.N.C.R.L.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1105)

Marvin Slingerland (vice-président principal, Agriculture, MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.): Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité pour cet échange sur la gestion du risque des entreprises agricoles au Canada.

Je m'appelle Marvin Slingerland et je suis accompagné de AJ Gill. Nous sommes heureux de représenter MNP, l'une des plus grandes sociétés de conseil au secteur agricole canadien.

MNP est un conseiller de confiance pour les exploitants agricoles depuis la fondation de la société à Brandon au Manitoba. Au cours des 68 dernières années, MNP a développé une vaste gamme de services, ce qui lui permet d'accompagner plus de 30 000 clients à travers le Canada. Dans nos 178 bureaux, répartis d'un bout à l'autre du pays, nous aidons chaque année les producteurs à comprendre les divers programmes de gestion de risque, à déposer des demandes, qui se chiffrent par milliers, et à gérer leurs risques opérationnels.

Grâce à nos années d'expérience, nous savons ce qui fonctionne bien pour les exploitants et là où il faudrait mener des réformes ciblées. Nous avons préparé un rapport à ce sujet, qui comprend nos observations et nos recommandations, et nous serions heureux de le déposer auprès du Comité.

Permettez que je commence par une observation fondamentale.

Les programmes GRE sont un élément central de la politique agricole canadienne. Ces programmes ont pour but de soutenir les producteurs dont les revenus sont instables à cause de chocs externes. À notre avis, la structure du système est solide, les prestations contribuant à la viabilité à long terme des exploitations agricoles à travers le Canada. La solidité du système repose sur l'utilisation des marges pour stabiliser les revenus — je pense notamment à Agri-stabilité — ce qui offre aux producteurs une aide efficace et adaptée à leurs besoins.

Les producteurs et nos conseillers nous ont toutefois dit que le système n'a pas suivi les évolutions de l'agriculture moderne, d'où le besoin de mener des réformes.

Les producteurs se plaignent de longs délais de traitement, ne recevant parfois leurs versements que bien après qu'ils en auraient eu besoin. Ils ne savent pas non plus comment les versements sont calculés, ce qui crée de l'incertitude et donne l'impression que le programme est une boîte noire.

Il faut également noter que le secteur agricole a changé au fil du temps. Les exploitations sont plus grandes, plus complexes et requièrent plus de capital, et pourtant les paramètres des programmes n'ont pas suivi cette évolution, avec pour conséquence que le soutien offert est moins efficace. Pour résumer, les programmes sont toujours bien intentionnés, mais ils ont perdu en efficacité à cause de paramètres désuets et de difficultés administratives.

Akaljot Singh Gill (directeur, Ressources en gestion du risque dans le secteur agricole, MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l.): Bonjour.

Nous aurions maintenant quelques recommandations à faire pour améliorer les programmes GRE. Ces recommandations ont pour objectif, non pas de remplacer, mais de renforcer le système actuel.

Premièrement, nous recommandons de maintenir la stabilisation du revenu fondé sur les marges. Agri-stabilité est en effet un programme essentiel pour la série de programmes GRE.

Deuxièmement, moderniser le fonctionnement des programmes, y compris optimiser les processus administratifs et accélérer le versement des aides.

Troisièmement, améliorer la transparence et la communication pour que les producteurs puissent mieux comprendre les règles et résultats escomptés ainsi que l'intention de la politique agricole.

Quatrièmement, favoriser la stabilité de la politique agricole en privilégiant des mesures pluriannuelles plutôt que des ajustements à court terme.

Et enfin, soutenir les connaissances financières des producteurs pour qu'ils puissent mieux comprendre et mettre à profit les outils à leur disposition.

Ces réformes ont collectivement pour objectif de rétablir la confiance des producteurs, de les encourager à profiter des programmes et de veiller à ce que les investissements publics obtiennent les meilleurs résultats possible.

Pour conclure, les programmes GRE sont à la croisée des chemins. Les producteurs subissent l'imprévisibilité des marchés, des pressions climatiques et une augmentation de leurs coûts, ce qui se traduit par une plus grande volatilité de leurs revenus. Grâce à des réformes ciblées, éclairées par l'expérience acquise sur le terrain, le Canada peut bénéficier de programmes GRE qui soutiennent la résilience, la compétitivité et la viabilité de son secteur agricole pour des années à venir.

Merci encore une fois pour cette occasion d'avoir cet échange avec vous. Nous serions heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec. Vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

Sarah Delisle (directrice générale, Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec): Bonjour, monsieur le président ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité.

Tout d'abord, je vous remercie d'inviter le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec à participer à vos réflexions. Je me permets de faire une brève introduction concernant notre organisation.

Fondé en 1996 à la demande du gouvernement canadien pour pallier la fin de l'aide financière au transport du grain de l'Ouest vers l'Est, le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec est un organisme sans but lucratif qui soutient le milieu agricole depuis maintenant 30 ans.

Entre 1996 et 2016, le Conseil a déployé plus de 20 programmes fédéraux et a assuré le suivi de 4 000 projets, apportant ainsi une contribution majeure à la productivité des entreprises agricoles du Québec, à l'implantation de l'agriculture durable ainsi qu'à la recherche et à la mise en marché des produits agricoles.

En 2017, le Conseil a réorienté ses travaux et s'investit maintenant directement dans la lutte contre les changements climatiques en agriculture. Mieux connu sous le nom de son projet phare Agri-climat, le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec a développé une expertise de pointe afin d'aborder deux volets de la lutte contre les changements climatiques: l'analyse des risques climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre à la ferme.

Depuis 2026, l'équipe du Conseil pilote et appuie plus de 20 projets d'accompagnement à la mise en place de mesures à la ferme et d'innovation visant notamment l'adoption des pratiques, générant ainsi un chiffre d'affaires de 3 millions de dollars.

Je tiens aussi à mentionner que l'une des particularités intrinsèques dont le Conseil bénéficie au Québec est la présence de deux grands maillons mobilisateurs du milieu agricole: les fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles et ses groupes de productions spécialisées affiliés, ainsi que VIA Pôle d'expertise en services-conseils agricoles, une organisation provinciale offrant des services non liés à la vente d'intrants, notamment en agroenvironnement.

Depuis 2017, le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec a réalisé un travail de fond sur l'identification des risques et des perspectives découlant des changements climatiques avec les producteurs agricoles de toutes les régions et des principales productions ainsi qu'avec des conseillers et des chercheurs. Plus de 100 rencontres d'échange ont orienté le Conseil vers l'importance de faciliter l'adoption de pratiques par des projets collectifs et vers le développement d'une approche intégrée au profit du producteur, soit le plan climat à la ferme.

Ce plan permet au producteur d'accéder à des informations climatiques spécifiques à la localisation exacte de son entreprise, notamment grâce à une collaboration étroite entre le Conseil et Ouranos. Accompagné d'un conseiller accrédité pour cet outil, le producteur analyse les risques auxquels son entreprise pourrait faire face et priorise les mesures à mettre en œuvre. Ensuite, son bilan carbone est calculé selon une méthodologie qui intègre les émissions de gaz à effet de serre pour une année donnée ainsi que le carbone séquestré dans ses sols et ses aménagements agroforestiers. Le producteur évalue les leviers permettant de réduire son empreinte carbone par des actions spécifiques à la ferme. Il obtient un plan d'action complet, adapté à son entreprise, qui lui permet de lutter contre les changements climatiques.

Voici quelques résultats issus des travaux du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec: la sensibilisation de plus de 7 000 producteurs au moyen du projet Agriclimate; la contribution majeure aux projets Laboratoire vivant - Racine d'Avenir et Laboratoire vivant - Lait carboneutre; le déploiement d'Agrisolutions climat; le développement du Plan climat à la ferme et de la plateforme Agriclimate; l'accompagnement de 80 conseillers agricoles accrédités pour réaliser des plans climat à la ferme; les projets d'innovation en cours en production laitière, bovine, ovine et ovicole, ainsi que ceux en production de canneberges, de fraises, de framboises, de légumes de transformation, de grandes cultures, de plantes fourragères et plus; le réseau Agriclimate où plus de 500 producteurs et intervenants partagent le même intérêt pour accélérer la lutte contre les changements climatiques; et les formations agronomiques sur la lutte contre les changements climatiques en production bovine, porcine et fourragère.

À la lumière de près de 10 ans de développement et de réalisation de projets de lutte contre les changements climatiques, le Conseil fait deux constats généraux.

Le premier, c'est que les producteurs agricoles se préoccupent davantage des mesures à mettre en place pour s'adapter aux changements climatiques que de celles portant uniquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment en raison des aspects économiques, de la durabilité de leur entreprise et des cobénéfices qui en résultent.

Le second, c'est que les facteurs facilitant l'adaptation face au climat sont l'accès à un accompagnement agronomique de pointe, la présence d'un réseau de transfert de connaissances, la participation à des projets collectifs et une aide financière allouée à l'adoption des pratiques, le tout dans la mesure où une entreprise se trouve dans une situation favorable sur les plans financier, humain et structurel.

Compte tenu de la qualité des interventions passées relatives aux programmes de gestion des risques ainsi que des travaux du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, je vous propose d'orienter nos échanges sur les mesures à déployer en amont de ces programmes.

Merci.

• (1110)

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Vous avez cinq minutes.

Ben LeFort (économiste principal, Fédération de l'agriculture de l'Ontario): Merci.

Bonjour, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole dans le cadre de l'étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises dans le secteur agricole canadien. Je m'appelle Ben LeFort, et je suis économiste principal à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario, ou FAO.

La FAO représente fièrement plus de 38 000 membres issus de familles agricoles de l'Ontario. Nos membres produisent plus de 200 produits de base, et la FAO défend un secteur agroalimentaire qui génère plus de 50 milliards de dollars de PIB provincial et soutient plus de 750 000 emplois.

Le principal message que nous voulons transmettre au Comité aujourd'hui, c'est que les risques auxquels font face les agriculteurs canadiens ont augmenté de façon spectaculaire, tant en gravité qu'en diversité, et qu'ils ne disparaîtront probablement pas de sitôt, d'où la nécessité de nouveaux investissements dans nos programmes de gestion des risques pour aider les agriculteurs à composer avec cette imprévisibilité accrue.

Autrefois, les risques agricoles étaient considérés sous un angle plus restreint, celui d'événements épisodiques isolés. Aujourd'hui, les producteurs luttent contre les effets cumulatifs des changements climatiques, et les phénomènes météorologiques violents sont désormais la norme plutôt que l'exception. Les agriculteurs sont fortement exposés à des politiques commerciales incertaines, à un accès limité aux marchés, à une instabilité accrue et à des chocs géopolitiques. L'agriculture étant une industrie mondiale profondément interconnectée, toute instabilité internationale — qu'il s'agisse de l'invasion russe de l'Ukraine ou du conflit en Iran — se répercute toujours sur le secteur agricole.

Nous vivons cette situation en ce moment alors que nous devons composer avec la flambée des prix de l'énergie et des engrais. Lorsque ces coûts d'intrants élevés s'ajoutent à des taux d'intérêt élevés et à un endettement agricole croissant, il en résulte une réduction des marges des producteurs. Les agriculteurs sont des preneurs de prix. Ils n'ont aucun moyen de transférer ces coûts aux consommateurs. Ainsi, chaque choc externe a une incidence directe sur la rentabilité des exploitations agricoles.

Notre dernier sondage sur la confiance des entreprises agricoles brosse un tableau sombre de cette réalité. Lorsque nous examinons la situation des producteurs qui considèrent « l'amélioration des programmes de gestion des risques » comme une priorité stratégique absolue, leurs perspectives économiques sont largement qualifiées de « peu rassurantes ». L'accumulation des risques a paralysé les investissements, et la majorité des répondants affirment que leurs plans de croissance consistent simplement à maintenir le statu quo plutôt qu'à agrandir leur exploitation. Ils nous disent chaque jour être accablés par la hausse du coût des intrants, la montée des primes d'assurance, le poids des charges fiscales et la volatilité des prix des produits de base.

Le contexte de risque actuel et la compression des marges des agriculteurs exigent des investissements publics accrus. Compte tenu des pressions financières que subissent les agriculteurs, il faut accroître les investissements dans les programmes clés de gestion des risques, comme Agri-stabilité, afin de donner aux agriculteurs la confiance nécessaire pour investir davantage dans leur entreprise et afin d'aider le secteur et le pays à atteindre leur plein potentiel économique. Même si nous saluons bon nombre des améliorations récentes apportées au programme Agri-stabilité — comme l'élimination de la disposition relative à la limite de la marge de référence et l'augmentation des taux d'indemnisation —, nos membres nous répètent régulièrement que leur priorité absolue dans le cadre de ce programme est le rétablissement du seuil de déclenchement des paiements à 85 % des marges de référence historiques.

Par ailleurs, nous sommes très reconnaissants au gouvernement de la souplesse dont il a fait preuve ces dernières années en rajustant la limite sans intérêt dans le cadre du Programme de paiements anticipés. Toutefois, comme nous le savons tous, les risques géopolitiques et les coûts accrus des intrants auxquels font face les agriculteurs représentent probablement une nouvelle réalité permanente. C'est pourquoi la FAO continue de plaider en faveur d'une modification des lignes directrices du programme afin de porter à 350 000 \$ la portion sans intérêt du Programme de paiements anticipés, et ce, de façon permanente.

Pour vraiment aider les agriculteurs à traverser cette période d'incertitude et de pression financière, il faut une approche pangouvernementale qui relie les outils stratégiques dans l'ensemble du gouvernement du Canada, et pas seulement au sein d'un seul ministère ou organisme. Le système agroalimentaire canadien, qui englobe à la fois l'agriculture primaire et la transformation des aliments à valeur ajoutée, constitue une puissance économique indéniable pour le Canada. Il contribue à notre PIB national à hauteur de plus de 150 milliards de dollars et soutient plus de 2,3 millions d'emplois. En fait, le secteur de la transformation des aliments est aujourd'hui le plus important secteur manufacturier du Canada, tant sur le plan du PIB que sur le plan de l'emploi.

À l'approche du prochain cadre stratégique, nous demandons au gouvernement de reconnaître l'agroalimentaire comme une industrie stratégique essentielle qui revêt une importance nationale pour notre économie. En complétant le financement accru du prochain cadre stratégique par d'autres programmes d'infrastructure pour aider à acheminer les produits agroalimentaires vers les marchés, en adoptant des politiques fiscales axées sur la croissance et en mettant l'accent sur l'expansion de notre capacité de transformation nationale, nous pourrions ajouter de la valeur à nos produits bruts ici au pays, ce qui permettra de protéger les agriculteurs canadiens contre l'instabilité internationale et de garantir la souveraineté alimentaire du Canada.

• (1115)

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez terminé juste à temps.

Nous allons passer aux conservateurs pour une intervention de six minutes.

Monsieur Epp, vous avez la parole.

Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je vais commencer par une brève question, à laquelle je vous prie de répondre rapidement. L'actuel cadre stratégique pour l'agriculture repose sur cinq piliers. Évidemment, notre étude porte sur la gestion des risques d'entreprise. Le dernier cadre stratégique a introduit le concept de conditionnalité entre l'un des éléments de la gestion des risques et d'autres programmes relevant des autres piliers.

Monsieur LeFort, les membres de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario vous demandent-ils de plaider en faveur d'une conditionnalité accrue dans le prochain cadre stratégique pour l'agriculture?

• (1120)

Ben LeFort: Non. Ce n'est pas une question que nos membres voulaient que nous examinions. En fait, c'est plutôt le contraire. Les commentaires que nous avons reçus au sujet de la conditionnalité portent notamment sur l'idée d'assujettir Agri-investissement à une évaluation d'Agri-risque, mais nos membres sont d'avis qu'il s'agit d'une étape inutile. Toute conditionnalité supplémentaire ne serait pas perçue de manière positive; elle serait plutôt vue comme un alourdissement des formalités administratives et comme une entrave à l'accès aux programmes.

Dave Epp: Merci.

Qu'en pensent les clients de MNP?

Marvin Slingerland: Nos observations iraient dans le même sens. Si l'objectif premier du programme est d'amener les gens à s'inscrire à la série de programmes de gestion des risques d'entreprise, la conditionnalité ne fait que compliquer davantage cette démarche. Gardons le processus d'inscription simple et tâchons de régler les autres problèmes par d'autres moyens.

Dave Epp: Merci.

Dans votre témoignage, monsieur LeFort, vous avez dit que les risques augmentaient. Vous n'êtes pas le premier témoin à nous signaler que l'industrie agricole et agroalimentaire est en train d'évoluer. Dans ce contexte, et puisque les programmes de gestion des risques d'entreprise sont à frais partagés, la conséquence logique est une hausse des coûts tant pour les producteurs que pour les gouvernements. Nous avons entendu aujourd'hui des témoignages selon lesquels Agri-stabilité, le programme axé sur les marges, devrait rester une mesure centrale pour gérer la volatilité accrue, surtout au chapitre des coûts.

Personne ne sera surpris de m'entendre évoquer le concept de réassurance comme outil pouvant servir à faire face, en particulier, à la volatilité et à l'augmentation des coûts à l'avenir.

Qu'en pensez-vous, monsieur LeFort?

Ben LeFort: Nos membres sont certainement disposés à accepter tout outil supplémentaire, en dehors du programme principal, pour réduire les risques et les coûts liés à ces programmes, tout en améliorant leur efficacité. Ils soutiennent toutefois qu'il est crucial d'investir davantage dans les programmes de base.

Vous avez raison de souligner que les risques accrus imposent des coûts supplémentaires à l'industrie et pourraient accroître les dépenses des deux ordres de gouvernement, car il s'agit de programmes à frais partagés. Tout ce que nous pouvons faire pour soutenir les producteurs et réduire les coûts mérite d'être examiné — oui, absolument —, mais nous estimons que les coûts additionnels au sein du programme représentent un investissement judicieux, au regard du poids économique du secteur en Ontario et dans l'ensemble du pays.

Dave Epp: Merci.

Je pose la même question à MNP.

Marvin Slingerland: Il y a plus de 300 produits de base recensés au Canada. Nous croyons qu'Agri-stabilité est le meilleur programme pour réagir aux aléas économiques, que ce soit une baisse de revenus, une hausse des coûts de production ou une perte de production. Nous avons constaté que, grâce à Agri-stabilité, les clients ont pu surmonter diverses épreuves, notamment des difficultés commerciales, la grippe aviaire, les inondations en Colombie-Britannique et la sécheresse généralisée dans les Prairies. À notre avis, ce programme réagit assez bien aux risques de grande ampleur. Par contre, nous avons observé des problèmes liés à la réassurance dans certaines régions où des programmes ont été mis en œuvre, puis retirés au bout d'un an en raison du coût de la réassurance par l'entremise de compagnies d'assurance privées. Agri-stabilité offre donc aux producteurs une solution stable à long terme.

Dave Epp: Merci.

Je vais poursuivre avec MNP en restant, pour le moment, sur la question d'Agri-stabilité. Dans votre témoignage, vous avez dit que ce programme est « essentiel » et qu'il doit le rester à l'avenir, mais avec le temps, la participation n'a cessé de diminuer. Vous avez abordé certaines de ces préoccupations.

Permettez-moi de présenter l'idée d'un cadre national pour Agri-stabilité, conçu comme un modèle « prêt à l'emploi », auquel pourraient se greffer des programmes régionaux. Ainsi, les producteurs pourraient bénéficier d'une plus vaste gamme d'options — qu'elles relèvent du secteur privé ou du secteur public —, ou ils pourraient choisir de participer au régime, auquel cas les coûts et les revenus des autres programmes seraient pris en compte ou intégrés dans un cadre national. De toute évidence, pour que la réassurance fonctionne dans un tel modèle, le programme devrait prendre la forme d'un régime d'assurance, au lieu de rester un programme purement axé sur les marges, financé presque exclusivement par le gouvernement et adapté aux variations de coûts.

Qu'en pensez-vous?

Akaljot Singh Gill: Je dirais que les programmes de réassurance ont certes leur utilité, mais ils ne peuvent pas constituer le mécanisme principal. C'est tout simplement impossible, parce que le nombre de produits de base que nous pouvons protéger au moyen du programme Agri-stabilité dépasse ce que les programmes d'assurance ou les régimes d'assurance-récolte...

• (1125)

Dave Epp: J'aimerais faire la distinction entre la réassurance et Agri-protection. La réassurance fonctionne en arrière-plan. Ce n'est pas un...

Akaljot Singh Gill: Quand vous parlez de réassurance, faites-vous allusion au secteur privé ou plutôt au régime fédéral d'assurance pour l'ensemble de l'exploitation agricole?

Dave Epp: À l'instar des programmes provinciaux d'Agri-protection, la réassurance pourrait être utilisée en arrière-plan dans les programmes fédéraux et provinciaux, sans interaction directe avec les clients.

Le président: Veuillez répondre très brièvement. Il vous reste 10 secondes.

Akaljot Singh Gill: Cela soulève deux préoccupations.

Premièrement, le niveau de couverture diminue évidemment, puisque les risques ne seront pris en charge qu'à l'échelle de l'exploitation agricole, alors que le programme Agri-stabilité offre une couverture jusqu'à la vente du produit. Dans le contexte ac-

tuel — compte tenu des enjeux géopolitiques, entre autres —, il faut se prémunir non seulement contre les risques qui touchent les cultures, mais aussi contre ceux qui surviennent après la récolte, à l'étape de l'entreposage et au-delà.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant aux libéraux pour une intervention de six minutes.

Allez-y, madame Mingarelli.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence aujourd'hui.

[Français]

Monsieur Lefort, mes questions seront pour vous.

Un grand nombre d'agriculteurs de ma circonscription, Prescott—Russell—Cumberland, sont membres de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. J'aimerais d'abord aborder la question des programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Vous demandez de ramener le seuil de déclenchement des paiements d'Agri-stabilité à 85 %. Dans la pratique, pourquoi le seuil actuel est-il insuffisant?

[Traduction]

Ben LeFort: Merci beaucoup de votre question. Elle est pertinente, car elle va droit au cœur de l'un des principaux points que nous souhaitons faire valoir ici.

Au fil des ans, nos membres nous ont dit que la révision à la baisse du seuil de déclenchement des paiements du programme Agri-stabilité — qui est passé de 85 % des marges de référence historiques à 70 % —, a essentiellement transformé le programme. À l'origine, comme son nom l'indique, le programme visait à stabiliser les revenus agricoles. Aujourd'hui, il s'apparente davantage à un programme d'intervention en cas de catastrophe. Si vos marges chutent de 30 %, vous êtes essentiellement en situation d'urgence financière. Il s'agit donc d'un changement fondamental. Le programme ne remplit plus vraiment un rôle de stabilisation des revenus. On a plutôt affaire à un programme d'intervention en cas d'urgence.

Depuis cette modification du seuil de déclenchement des paiements, nos membres n'ont cessé de nous répéter, année après année, que les agriculteurs — en Ontario comme ailleurs au Canada — ne savent plus à quel moment ils recevront un paiement. Ce changement s'est produit en même temps que l'instauration de la limite de marge de référence et d'autres dispositions. Le tout a complexifié le programme, réduit la probabilité de recevoir un paiement et, le cas échéant, diminué le montant des versements.

Ce changement constitue vraiment le seul facteur qui a poussé de nombreux producteurs de l'Ontario à se retirer du programme depuis sa mise en œuvre. En somme, les producteurs ont progressivement perdu confiance dans le programme, et ce, pour plusieurs raisons: incertitude quant aux paiements, modalités difficiles à comprendre et montants inférieurs aux attentes.

[Français]

Giovanna Mingarelli: Par ailleurs, pour ce qui est d'Agri-investissement, vous avez plaidé en faveur de retraits entièrement libres d'impôts. Quels sont les obstacles précis que les règles fiscales actuelles créent pour les agriculteurs?

[Traduction]

Ben LeFort: En gros, chaque producteur dispose de deux fonds distincts dans son compte d'Agri-investissement: sa propre contribution et la somme équivalente versée par le gouvernement. Selon les règles actuelles, les producteurs doivent d'abord retirer la contribution du gouvernement avant de pouvoir accéder à leurs propres cotisations, ce qui donne lieu à une obligation fiscale.

Nos membres nous ont directement fait part de leur hésitation à effectuer des retraits et à créer ainsi une nouvelle obligation fiscale. C'est ce qui explique pourquoi de nombreux membres laissent des fonds dans le programme alors qu'ils aimeraient s'en servir pour investir de façon proactive dans leurs activités, que ce soit pour améliorer l'efficacité, réduire les risques qu'ils courent ou surmonter une situation financière difficile. En réduisant l'obstacle que constitue l'obligation fiscale liée aux retraits, on permet aux producteurs d'accéder plus facilement aux fonds, de gérer leurs risques de manière beaucoup plus proactive et d'améliorer l'efficacité de leurs activités.

• (1130)

[Français]

Giovanna Mingarelli: Pouvez-vous donner des exemples concrets dans lesquels le manque de flexibilité d'Agri-investissement a retardé ou empêché des investissements importants à la ferme?

[Traduction]

Ben LeFort: Ce que nous observons relève davantage d'une tendance globale: les fonds détenus dans les comptes d'Agri-investissement ont augmenté au fil des ans, sans pour autant être utilisés. Il s'agit davantage d'un problème global que d'un problème attribuable à des circonstances particulières.

Ce programme visait à encourager l'investissement dans les exploitations. Bien que ce ne soit pas la seule raison, l'obligation fiscale associée aux retraits exerce un effet dissuasif. Les agriculteurs sont plus enclins à laisser ces fonds inutilisés, alors qu'ils souhaiteraient les investir dans de nouvelles machines ou de nouveaux procédés permettant d'atténuer les risques liés aux changements climatiques, entre autres. Plus nous pouvons réduire les frictions dans un tel programme, plus les fonds peuvent circuler rapidement.

Les agriculteurs investissent déjà de façon considérable dans leurs entreprises chaque année. Il s'agit d'un secteur à forte intensité de capitaux et d'intrants. Toute mesure qui permet d'éliminer les frictions et de faciliter le réinvestissement dans les exploitations agricoles profitera directement à chaque agriculteur. Étant donné la taille, la portée et l'interdépendance de l'industrie, nous savons que si nous facilitons l'investissement des agriculteurs, cela contribuera également à la croissance économique du Canada et de l'Ontario.

[Français]

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

[Traduction]

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 32 secondes.

[Français]

Giovanna Mingarelli: D'accord. Je vais donc poser une autre question.

Monsieur Lefort, de quelle manière des retraits libres d'impôt permettraient-ils aux producteurs de réagir plus rapidement à des chocs soudains, comme la hausse du coût des intrants ou des événements météorologiques extrêmes?

[Traduction]

Soyez très bref.

Ben LeFort: Je serai très bref.

Imaginons, par exemple, que vous ayez 20 000 \$ sur votre compte Agri-investissement et que vous ne sachiez pas exactement quel sera le montant des impôts que vous devrez payer. Si tout le reste demeure égal, si je sais que je ne paierai pas d'impôt en retirant ces 20 000 \$ immédiatement, je serai bien plus enclin à retirer cet argent rapidement et à l'investir afin d'atténuer les risques et les coûts auxquels je suis confronté.

Le président: Merci.

Nous allons maintenant donner la parole au Bloc et à M. Lemire pour six minutes.

[Français]

Sébastien Lemire (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Merci, monsieur le président.

Ma question va s'adresser d'abord à vous, madame Delisle. Je vous remercie beaucoup d'être avec nous aujourd'hui, et d'avoir accepté mon invitation.

Rares sont les études qui m'ont marqué autant que celles d'Agri-climat, particulièrement celle qui a été faite dans ma région, en Abitibi—Témiscamingue. Il y a une dizaine d'années, j'étais à l'Union des producteurs agricoles et, quand cette étude a été publiée, ça a été pour moi un choc important. Essentiellement, ça disait que, selon un scénario réaliste, l'Abitibi—Témiscamingue, une région nordique, allait potentiellement avoir le climat de la Montérégie ou du nord-est des États-Unis. Évidemment, il y a des scénarios pessimistes et des scénarios optimistes. On s'entend que, depuis 10 ans, aucune décision gouvernementale n'a été prise pour ralentir l'atteinte de ces cibles. Donc, en 2050, on pourrait se retrouver avec un climat très différent en Abitibi—Témiscamingue.

Ma première question est simple: est-ce que vous sentez que l'hiver est menacé au Québec et au Canada?

Sarah Delisle: Oui, mais je dois dire que je ne suis pas météorologue ni climatologue; je suis agronome de formation.

Comme vous le dites, nous avons eu la chance de travailler étroitement avec Ouranos et, effectivement, nous avons bizarrement constaté que les bénéfices liés à la couverture neigeuse vont être réduits au fil du temps, ce qui va davantage menacer la survie des plantes fourragères, entre autres, durant l'hiver.

Il va aussi y avoir des fluctuations importantes de la météo durant l'hiver. Plus ça va, plus on l'observe. Les changements fréquents rendent les hivers beaucoup plus difficiles en ce qui a trait aux productions animales, plus précisément à la gestion de l'ambiance dans les étables, par exemple.

Sébastien Lemire: L'hiver joue un rôle important. Plus précisément, la neige joue un rôle d'isolant qui va protéger les cultures et les pousses, alors quel impact cela peut-il avoir? Il y a trois ans, particulièrement en Abitibi-Ouest, on a vécu cette tempête parfaite dont on a parlé ici, au Comité, durant laquelle il y a eu le gel hivernal d'un côté et, de l'autre côté, l'absence de cette couche de neige dans certaines régions. Ça a touché les cultures.

Parlez-moi des solutions que vous mettez en place pour aider nos fermes à être plus résilientes.

Sarah Delisle: Une des choses que j'ai mentionnées dans mon allocution initiale, c'est le développement d'un outil concret avec et pour les producteurs et avec des conseillers et des chercheurs. C'est unique au Québec. Ce type d'outil n'existe pas ailleurs dans le monde. On a eu la chance de le développer grâce à du financement québécois et fédéral.

C'est un des outils les plus efficaces. On a observé que la plupart des producteurs qui font leur plan climat, donc qui observent l'histoire de leur climat passé et anticipent le climat futur, sont en mesure, avec l'aide d'un conseiller accrédité formé sur le sujet, d'identifier les principaux risques et d'établir un ordre de priorité par rapport à ces risques afin de définir des stratégies et des mesures d'adaptation pour leur entreprise, qui sont souvent totalement différentes de celles de leurs voisins.

Nous avons observé chez la plupart des producteurs qui font cette démarche qu'en deux ans, 55 % des actions qui ont été ciblées ont été adoptées. Un certain pourcentage de ces actions ont été repoussées ou révisées et un certain nombre d'entre elles ont été retirées.

Donc, nous faisons également des études pour voir l'effet de cet outil à l'échelle des producteurs. Je pense que, pour les producteurs, ce sont des pistes importantes pour travailler en amont des programmes afin de se prémunir contre certains risques. Il faut savoir qu'il y a des risques auxquels on peut s'attaquer, et d'autres qu'on ne peut pas prévenir, c'est-à-dire les aléas climatiques importants et les situations extrêmes, comme des sécheresses ou des canicules majeures. Vous en avez vécu en Abitibi à plusieurs reprises. Peu importe comment on va s'adapter, on ne peut pas s'adapter à des situations complètement extrêmes.

• (1135)

Sébastien Lemire: Vous avez un peu devancé ma prochaine question, mais je vais vous la poser quand même.

Au cours des dernières années, les productrices et les producteurs agricoles ont vécu des chocs importants en raison de la multiplication des catastrophes naturelles et des risques géopolitiques. Les programmes de gestion des risques ne répondent pas aux chocs quand ils arrivent. Ils prennent du temps à arriver. La prévisibilité n'est pas au rendez-vous.

Selon vous, comment peut-on faire pour que les autorités fassent plus confiance aux productrices et aux producteurs agricoles qui sont sur le terrain pour reconnaître les pertes réelles quand elles surviennent afin que les programmes puissent compenser ces pertes? Comment pouvez-vous les accompagner à cet égard et quelles observations faites-vous de l'efficacité de nos programmes?

Sarah Delisle: Comme je l'ai mentionné dans mon allocution initiale, personnellement, je ne veux pas me prononcer sur l'efficacité des programmes. Par contre, le peu de fois où on a eu de tels

échanges avec les producteurs, on a observé qu'il est vraiment important que les programmes soient flexibles et innovants.

Certains programmes sont rigides et ne permettent pas l'innovation. D'autres ne sont même pas encore adaptés aux nouvelles dates de semis, par exemple. Il n'est pas nécessaire d'apporter de grands changements pour faire des ajustements aux programmes afin qu'ils soient alignés avec la réalité à la suite de l'évolution du climat au Québec, particulièrement au nord. On sait que plus on est au nord, plus le climat change rapidement. Alors, effectivement, les programmes doivent s'adapter à ces changements plus fréquents et plus rapides.

La réactivité des producteurs est aussi liée à leur accompagnement par des conseillers formés. On peut même penser au cursus universitaire et technique, qu'on doit réviser pour s'assurer que même les agronomes et les techniciens qui accompagnent les producteurs ont une meilleure formation et une meilleure compréhension.

Au Québec, on a la chance d'avoir plusieurs projets qui sont forts et inspirants pour l'ensemble du Canada. On devrait peut-être s'en inspirer un peu plus pour accélérer l'adoption des pratiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions, bien sûr, si on veut contribuer à la réduction des émissions également.

Sébastien Lemire: Je vais prendre les 10 secondes qu'il me reste pour insister sur une chose que vous venez de mentionner. Les dates de semis changent et les programmes ne s'adaptent pas à ce changement. En Abitibi-Ouest, il y a eu de la pluie le 1^{er} mai, ce qui a fait qu'aucun programme n'a été déclenché. C'est très problématique.

Merci beaucoup. Nous en reparlerons à mon prochain tour.

[Traduction]

Le président: Nous allons maintenant donner la parole aux conservateurs pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Gourde.

[Français]

Jacques Gourde (Lévis—Lotbinière, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici.

Madame Delisle, vous avez parlé des changements climatiques dans les régions nordiques, comme l'Abitibi-Témiscamingue. Les unités thermiques ont sans doute augmenté et ça a changé les variétés de semis qu'on peut mettre, qu'ils soient fourragers ou céréaliers. Ça prend de la recherche à ce sujet. Or, malheureusement, le gouvernement a coupé dans les centres de recherche qui auraient pu aider les régions nordiques. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Sarah Delisle: J'ai probablement le même avis que vous, c'est-à-dire que sans recherche, sans tests, sans essais à la ferme, on ne peut pas s'adapter aussi rapidement. Donc, un des leviers majeurs, c'est l'acquisition de nouvelles connaissances, entre autres sur les espèces de plantes, notamment fourragères, mais aussi d'autres types d'espèces aussi pour les autres cultures.

De nombreux essais n'ont pas encore été réalisés pour que de nouvelles pratiques soient adoptées encore plus rapidement, parce qu'il faut faire plusieurs années d'essais à la ferme. On a la chance d'avoir actuellement des programmes qui vont se terminer, comme les laboratoires vivants, qui ont précisément comme objectif de tester des pratiques d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre à la ferme.

Donc, effectivement, sans recherche, on ne peut pas s'adapter.

Jacques Gourde: Votre organisation a travaillé en étroite collaboration avec des chercheurs sur les sujets dont vous venez de parler. Est-ce qu'il y a des recherches ou des études qui ont pris fin? Est-ce que ça pourrait retarder le développement de certaines cultures?

• (1140)

Sarah Delisle: Nous sommes sur le point d'obtenir des nouveaux résultats, entre autres de la part des deux laboratoires vivants dont j'ai parlé. Au Québec, nous avons la chance d'en avoir deux. Il faut qu'il y ait une suite. C'est sûr que c'est le début de quelque chose. S'il n'y a pas de suite, le Québec et le Canada perdent une occasion d'être proactifs, d'être responsables quant à l'utilisation des terres et de saisir d'autres occasions. Il ne faut pas oublier que le Canada est un pays nordique. Il y a des occasions et des menaces, mais si on ne s'adapte pas et qu'on ne fait pas de recherches, les producteurs ne pourront pas suivre le bal.

Jacques Gourde: Merci, madame Delisle.

Monsieur Lefort, présentement, nous menons une étude sur les programmes de gestion du risque des entreprises du secteur agricole canadien. Nous visons l'amélioration et la mise à jour des programmes, qui ont été mis en place il y a environ 25 ans.

Nous voudrions les mettre à jour, mais je pense que c'est un piège. En effet, le domaine de l'agriculture évolue relativement vite et je pense que nous devrions prévoir ces programmes pour les 10 à 15 prochaines années. Si on apporte des changements aux programmes, on n'y retouchera pas avant 25 ou 30 ans. Si on les adapte en fonction de 2026, on va déjà être en retard. On devrait peut-être les adapter en fonction de 2035.

Qu'est-ce que vous en pensez?

[Traduction]

Ben LeFort: Vous avez tout à fait raison. J'ai moi-même abordé ce sujet dans mes observations: les risques en constante évolution auxquels le secteur est confronté. Je pense que le secteur est toujours ouvert à toute amélioration des programmes, quelle qu'en soit la forme.

On met aujourd'hui beaucoup l'accent sur Agri-stabilité, car ce programme peut couvrir de nombreux types de risques. Il s'agit du seul programme de gestion des risques dont nous disposons qui puisse déclencher un versement pour pratiquement n'importe quelle raison, notamment une flambée des coûts des intrants, une chute du prix des produits de base ou un phénomène météorologique.

Pensez à Agri-protection ou à « l'assurance production », comme l'appellent de nombreux producteurs ontariens. Elle couvre les répercussions très précises sur vos rendements si vous cultivez un produit admissible. Agri-investissement est une enveloppe financière relativement modeste destinée à réaliser des investissements ciblés et à atténuer les risques. Toutefois, si l'on envisage un programme capable de couvrir différents types de risques — y compris ceux que nous n'avons pas encore anticipés, mais auxquels nous se-

rons confrontés —, nous devons pouvoir bénéficier de cette couverture de la marge agricole globale pour parer à tout risque, quelle qu'en soit l'origine.

C'est pourquoi nous insistons sur un retour progressif au seuil de déclenchement des paiements de 85 %. C'est aussi pourquoi nous saluons les modifications apportées récemment pour éliminer la disposition relative à la limite de la marge de référence et augmenter les taux d'indemnisation dans le cadre de ce programme. Je pense que nous pourrions augmenter les paiements anticipés dans le cadre de ce programme afin de garantir que les paiements soient versés plus rapidement. Il s'agit toutefois d'un programme essentiel qui nécessite des investissements supplémentaires, car il permet de couvrir les risques que nous n'avons pas encore anticipés.

[Français]

Jacques Gourde: Les programmes de gestion du risque sont adaptés aux besoins des fermes qui ont un chiffre d'affaires bien établi. Ce sont des fermes qui sont en activité. Il y a de très grandes fermes qui ne peuvent pas présenter une demande parce que leur chiffre d'affaires est trop petit. Il y a aussi les nouvelles fermes, la relève: comme elles sont nouvelles, elles ont énormément de problèmes pour présenter une demande dans le cadre de ces programmes. Tout le monde sait que les 40 ans...

[Traduction]

Le président: Notre temps est malheureusement écoulé. Je suis désolé. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur ce point lors du prochain tour.

Madame Chatel, vous avez cinq minutes.

[Français]

Sophie Chatel (Pontiac—Kitigan Zibi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai deux questions à poser; la première s'adressera à Mme Delisle et la seconde à M. Lefort. S'il me reste du temps de parole, je le partagerai avec M. MacDonald.

Madame Delisle, vous parliez justement de prévention. Vous n'êtes pas la seule témoin à nous avoir dit qu'il fallait effectivement protéger et aider les fermiers lorsqu'ils subissaient des chocs, mais qu'il fallait aussi faire de la prévention. Selon vous, comment pourrait-on prévoir des programmes qui vont inciter l'adoption de pratiques d'adaptation à la ferme?

Sarah Delisle: Tantôt, on a parlé de la recherche, donc je ne répéterai pas ce qui a été dit. Cela dit, il est évident qu'il faut des recherches. Il ne faut pas que les recherches soient faites uniquement en laboratoire; il faut aussi faire de la recherche appliquée à la ferme.

Au Québec, de nombreux projets permettent au moins de commencer quelque chose, mais, actuellement, il n'y a qu'un très petit nombre de producteurs qui ont la chance de participer à de tels projets et de tester ces pratiques.

Au Québec, le projet Agrisolutions climat est financé par le gouvernement fédéral. Ce projet a énormément d'effets et assume une part de risques lors de l'adoption d'une nouvelle pratique et ce que ça peut impliquer. Parfois, on manque son coup. Il faut se pratiquer quelques années pour devenir bon dans une nouvelle pratique. Ces programmes sont essentiels. Sinon, le risque va encore être mis sur les épaules des producteurs, qui pourraient subir des pertes en essayant de s'adapter ou en essayant de nouvelles pratiques sans accompagnement, par exemple le changement de cultures ou les rotations.

Nous misons beaucoup sur la connaissance et les recherches, mais aussi sur la connaissance des producteurs, le transfert de connaissances entre les producteurs et les conseillers, la participation à des projets ou à des essais et le soutien financier pour adopter ces pratiques. Effectivement, ça se passe vraiment en amont des programmes, et je pense que c'est essentiel.

• (1145)

Sophie Chatel: C'est excellent. Merci beaucoup.

Monsieur Lefort, vous avez désigné, ainsi que d'autres témoins, le secteur agroalimentaire comme un secteur qui devrait être examiné et soutenu dans le prochain cadre stratégique. Le cadre stratégique actuel porte principalement sur l'agriculture primaire.

Comment voyez-vous les programmes s'appliquer dans le secteur?

On veut éviter la paperasserie. Une des mesures annoncées dans le budget fédéral de l'année passée est un crédit d'investissement, une superdéduction pour moderniser tant l'équipement que les bâtiments de nos usines de transformation.

Pour ma part, je préfère les crédits d'impôt, parce qu'ils occasionnent moins de paperasserie, ne supposent aucun programme à gérer ni aucune condition à respecter. Il suffit d'aller chez son comptable, qui établit si on y a droit ou non.

Comment, dans le cadre stratégique, suggèreriez-vous que les provinces et le fédéral soutiennent le secteur agroalimentaire?

[Traduction]

Ben LeFort: Il y a bien sûr le programme principal proposé dans le prochain cadre stratégique. Il comprend d'autres programmes stratégiques, ainsi que les programmes de gestion des risques de base, dont nous discutons ici aujourd'hui.

Dans mes observations, j'ai indiqué que, compte tenu de l'importance du secteur agroalimentaire dans son ensemble, nous estimons que nous devons lui accorder plus d'attention, et ne pas nous contenter de réinvestir dans les programmes du prochain cadre stratégique, mais adopter également une approche pangouvernementale.

Vous avez évoqué des mesures comme la superdéduction pour la déduction du capital, dont nous nous sommes réjouis. Elle s'appliquerait aux fabricants de produits alimentaires lorsqu'ils construisent une nouvelle usine. Nous nous réjouissons également de la réintroduction généralisée des déductions accélérées. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'un domaine dans lequel nous estimons judicieux d'adopter une approche pangouvernementale, qui pourrait même être élargie au-delà du secteur de la transformation et de la fabrication pour englober également l'agriculture primaire.

L'agriculture est un secteur qui nécessite énormément de capitaux. Si ces mêmes règles de superdéduction s'appliquaient aux bâtiments agricoles et, en particulier, aux machines agricoles — la majeure partie des dépenses en capital des exploitations agricoles étant consacrée à ces dernières —, la motivation des agriculteurs à investir s'en trouverait considérablement renforcée.

J'ai également évoqué le fait que, dans le sondage sur la confiance des entreprises agricoles que nous menons chaque année auprès de nos membres, ces dernières années, nous constatons une baisse de la confiance et des investissements dans ces achats d'équipements, compte tenu de toutes les incertitudes. Ce type de mesures fiscales pourrait contribuer à redonner confiance aux agriculteurs afin qu'ils investissent 100 000 \$ ou même 1 million de dollars dans des machines qui...

Le président: Désolé, je vais devoir vous interrompre. Merci beaucoup.

Monsieur Lemire, vous disposez de deux minutes et demie.

[Français]

Sébastien Lemire: Merci, monsieur le président.

Madame Delisle, les productrices et les producteurs agricoles du Québec ont accès à vos services, souvent grâce à une subvention. Le Canada peut-il contribuer de façon plus importante?

Je vous pose la question, parce que votre expertise permet d'appliquer dès maintenant des solutions concrètes sur le terrain.

Êtes-vous satisfaite du soutien fédéral? Comment pourrait-on l'élargir ou mieux l'adapter pour qu'il puisse s'appliquer sur le terrain et que les fermes du Québec et du Canada puissent profiter davantage de votre expertise?

Sarah Delisle: Je vous remercie de votre question.

Il faut rappeler que les deux laboratoires vivants du Québec auxquels nous participons et le programme Agrisolutions climat sont deux gros programmes pour le Québec. Cependant, on ne connaît évidemment pas l'avenir. La fin des laboratoires vivants avait été déjà annoncée, mais, pour le reste, on ne le sait pas.

J'ai l'impression que l'expertise qu'on a développée pourrait être bonifiée. Il faut se rappeler qu'environ 500 000 fermes participent au programme de recherche. Les quelque 15 000 d'entre elles qui sont situées au Québec devraient profiter de ces connaissances. L'expertise agronomique, l'outil et les formations qu'on a développés pourraient très bien être adaptés pour le reste du Canada s'il était possible de les diffuser davantage. Ça ferait gagner beaucoup de temps et beaucoup d'argent à d'autres provinces, je crois.

• (1150)

Sébastien Lemire: Plusieurs des programmes fédéraux qui visent à soutenir les améliorations destinées à réduire l'empreinte carbone des productions agricoles ne seront pas reconduits, ou leur financement sera réduit. On a parlé énormément dans les réunions du Comité — vous en avez glissé un mot — des compressions budgétaires dans les programmes de science et recherche.

Au moment précis où on voit des investissements majeurs dans l'industrie pétrochimique et les pipelines, qui auront des répercussions sur les productions agricoles, jugez-vous que ces décisions du gouvernement fédéral sont judicieuses? Sentez-vous qu'on va dans la bonne direction?

Sarah Delisle: J'ose même dire que les producteurs agricoles se questionnent et manifestent l'intérêt de réduire au mieux leur propre impact étant donné qu'ils subissent eux-mêmes les conséquences des changements climatiques. Le secteur agricole a la possibilité de réduire ses émissions. C'est documenté. On le sait.

Parfois, tout simplement en faisant un plan climat, la plupart des producteurs avec qui nous travaillons sont en mesure de réduire d'à peu près 10 % leurs émissions sans même faire d'investissement, mais en ayant la compréhension et la connaissance des pratiques de réduction.

Si on veut toutefois passer à un autre palier de réduction, soit au-delà de 20 %, la plupart du temps, ça demande de l'accompagnement qui coûte des sous, de la recherche ou des changements importants à même l'entreprise, donc des investissements spécifiques et techniques à la ferme.

Sébastien Lemire: Merci beaucoup, madame Delisle.

[Traduction]

Le président: Monsieur Epp, vous disposez de cinq minutes.

Dave Epp: Merci, monsieur le président.

Je vais revenir à M. LeFort.

Vous avez déclaré qu'au fil du temps, le programme Agri-stabilité est passé d'un programme de stabilisation à un programme bien plus axé sur les catastrophes. Il en a résulté une baisse des taux de participation. Je crois que les témoins interrogés dans le cadre de cette étude ont mentionné trois facteurs. Le premier est le fait que si les agriculteurs diversifient leurs activités au niveau de leur exploitation — c'est-à-dire s'ils s'assurent eux-mêmes —, le programme ne présente pas pour eux autant d'intérêt. Vous avez évoqué la baisse des niveaux de couverture, ce qui a encore accentué l'évolution et la pertinence de ce programme.

Pourriez-vous formuler quelques commentaires à ce sujet? Je sais qu'il existe aux États-Unis des programmes qui proposent des formules actuarielles fiables pour établir des taux de cotisation au prorata ou réduits — quel que soit le terme que l'on utilise — en fonction de la diversification des activités de l'exploitation agricole. Le savez-vous?

Pensez-vous qu'il serait possible d'intégrer une forme de reconnaissance de la diversification des activités agricoles pour les participants au programme, et que cette mesure permettrait d'augmenter les taux de participation à Agri-stabilité?

Ben LeFort: Merci. C'est une excellente question. Nous nous sommes penchés sur cette question.

Je vais vous dire ce qu'a étudié la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Je ne suis pas sûr de connaître l'étude menée sur les États-Unis.

Nous pourrions modifier Agri-stabilité sans pour autant procéder à une refonte majeure du programme, afin de tenir compte des exploitations agricoles diversifiées. Vous avez raison de soulever cet enjeu. Nos membres nous en ont parlé. L'Ontario compte certaines des exploitations agricoles les plus diversifiées du pays. À l'échelle globale, l'agriculture ontarienne se caractérise par une répartition extrêmement diversifiée entre l'élevage, les cultures et les serres spécialisées. Au niveau global, le secteur est extrêmement diversifié. Toutefois, au niveau des exploitations individuelles, on trouve également des agriculteurs qui produisent plusieurs types de produits.

Comme vous l'avez justement souligné, lorsque vous vous trouvez dans cette situation, vos chances d'obtenir un paiement d'Agri-stabilité peuvent être réduites par rapport à celles d'une exploitation agricole plus spécialisée. Si vous cultivez 1 000 acres de maïs, il est beaucoup plus probable qu'une baisse du prix du maïs déclenche un paiement que si vous avez à la fois des cultures, du bétail et d'autres produits qui peuvent se compenser mutuellement.

Nous avons examiné cette question et avons proposé que le programme Agri-stabilité soit modifié de façon à ce qu'il reconnaisse ces exploitations diversifiées et à ce que chaque produit cultivé par une exploitation soit admissible à un paiement distinct dans le cadre de ce programme. Si vous cultivez trois produits différents et que l'un d'eux déclenche un paiement, mais pas les deux autres, vous pourriez tout de même percevoir un montant moindre en ne tenant compte que du produit qui aurait déclenché le paiement, contrairement à la situation actuelle dans laquelle les deux autres produits compenseraient cette perte et où vous avez très peu de chances de percevoir un paiement.

En résumé, nous avons examiné cet enjeu. Nous pourrions apporter des modifications au programme, et nous souhaitons vivement que l'on examine cette idée dans le cadre de l'élaboration du prochain cadre stratégique.

• (1155)

Dave Epp: J'ai une question complémentaire.

Depuis déjà plus de 20 ans, nous recueillons des données sur les marges de la grande majorité des exploitations agricoles existantes. Nous devons évidemment créer quelque chose pour les nouvelles exploitations ou les nouveaux arrivants. Pensez-vous que ces données seraient suffisantes pour établir une base actuarielle solide qui permettrait d'effectuer certaines de ces distinctions entre les entreprises ou les produits, comme vous l'avez dit?

Permettez-moi d'ajouter une autre couche à cette question.

Vous avez préconisé un taux de couverture de 85 %. Certaines exploitations agricoles de plus grande taille et mieux établies n'auraient peut-être pas besoin des 85 % si la prime était réduite. Ces vingt années de données suffiraient-elles pour garantir la fiabilité actuarielle et établir une grille de primes qui tiendrait compte à la fois de la diversification et des niveaux de couverture choisis par chaque producteur?

Ben LeFort: Je pense que oui. Encore une fois, les problèmes se cachent toujours dans les détails lorsqu'on en arrive aux dernières étapes d'une modification de ce type, mais je pense que nous avons assez de données.

Dave Epp: Merci.

J'ai une question à poser à MNP. Seriez-vous favorable à une simplification du programme Agri-stabilité, et à l'intégration de cette grille de primes?

Marvin Slingerland: Il existe assurément des moyens de simplifier le programme et d'accélérer le versement des fonds aux producteurs. Nous serions favorables à toute mesure visant à simplifier les choses. Il convient toutefois de garder à l'esprit que certains renseignements de base sont nécessaires pour présenter une demande dans le cadre de n'importe quel programme dans ce pays, ce qui ne changera probablement pas.

Dave Epp: Pour revenir brièvement sur la question des déclarations de revenus, puisque vous êtes également un cabinet d'expertise comptable spécialisé en fiscalité, on a avancé que l'on pourrait apporter des améliorations, notamment en ce qui concerne les déclarations des exploitations agricoles, afin de classer les sources de revenus de manière plus précise. Il en résulterait une réduction des délais de traitement des demandes, en particulier pour le programme Agri-stabilité. Partagez-vous cet avis?

Le président: Notre temps est écoulé. Désolé.

Nous allons maintenant donner la parole aux libéraux pour les cinq dernières minutes.

Emma Harrison (Peterborough, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être présents.

J'aimerais m'adresser à MNP. Vous avez évoqué dans vos observations liminaires la nécessité d'améliorer la communication et, je crois, la formation des producteurs qui souhaitent accéder à ces programmes. Pourriez-vous nous dire plus précisément comment nous pourrions nous y prendre?

Marvin Slingerland: Nous sommes convaincus qu'il existe des lacunes en matière de compétences financières chez les producteurs de ce pays. Lorsque les producteurs s'intéressent à la gestion des risques commerciaux de base et aux principes fondamentaux de la gestion d'entreprise, ils deviennent de meilleurs producteurs et gèrent mieux leurs activités. Ils réduisent ainsi leur dépendance vis-à-vis des programmes d'aide, car ils anticipent les risques avant même le début de l'année. Ils examineront, à l'instar d'autres témoins qui ont déjà comparu, les moyens d'atténuer les risques auxquels ils sont confrontés, qu'il s'agisse des prix ou du climat. Ils utiliseront des programmes qui évaluent ces risques, ce qui permettra de réduire la dépendance à l'égard de ces programmes.

Emma Harrison: Merci.

Nous comptons autour de cette table quelques agriculteurs, dont les exploitations sont de tailles diverses. J'ai moi-même une petite exploitation, et certains d'entre nous sont de grands propriétaires terriens.

Je ne sais pas si nous en avons déjà parlé. Nous avons reçu de nombreux témoignages et entendu beaucoup de questions sur la manière dont nous pourrions nous améliorer. On nous répète sans cesse que nous devons adapter ces programmes.

J'aimerais poser une question à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et de MNP. Estimez-vous que les programmes et leur conception actuelle sont équitables pour les petits, les moyens et les grands producteurs?

Akaljot Singh Gill: Oui, nous le croyons. La conception des programmes actuels est très équitable. Ces programmes s'appuient sur le fait que votre exploitation soit viable ou rentable. Ils tiennent compte de cet aspect. Peu importe que votre exploitation soit de petite ou grande taille, ou autre. Ils adaptent leur réponse.

Les programmes actuels sont conçus de manière à garantir la viabilité de l'exploitation agricole. Si votre exploitation n'est pas viable au départ, ces programmes ne vous protègent pas. C'est justement ce qui fait tout leur intérêt. Ils ne masquent pas les signaux du marché. Ils ne garantissent pas votre rentabilité si votre entreprise n'est pas rentable. Ils s'intéressent aux entreprises rentables, quelle que soit leur taille, et leur offrent une protection adaptée.

Emma Harrison: Merci.

J'aimerais poser la même question à la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

Ben LeFort: En tant qu'économiste, je dirais que oui. Je suis d'accord avec ce qu'ont dit les représentants de MNP, mais il y a aussi la perception des exploitants agricoles. Les membres nous ont notamment dit que pour pouvoir participer au programme, ils doivent engager un comptable ou un conseiller, car les formalités administratives sont souvent complexes, en particulier en cas de problèmes comme la limitation de la marge de référence dans le cadre du programme Agri-stabilité.

Toute mesure visant à simplifier le programme le rendra plus équitable pour les petites exploitations agricoles, qui n'ont peut-être pas les moyens de faire appel à des conseillers qui les aideront à accéder au programme.

Emma Harrison: Merci.

Monsieur le président, combien de temps me reste-t-il?

• (1200)

Le président: Il vous reste deux minutes et dix secondes.

Emma Harrison: Si possible, j'aimerais céder mon temps de parole à M. Epp. J'aimerais qu'il puisse terminer cette question.

Le président: C'est très gentil de votre part.

Monsieur Epp, vous disposez d'une minute et 57 secondes.

Dave Epp: Je vais poursuivre avec MNP sur les aspects liés à la simplification.

Pouvez-vous nous proposer des idées pour simplifier le programme tout en tenant compte des enjeux liés à la diversification des exploitations agricoles?

M. LeFort vient d'évoquer la limitation de la marge de référence. Il y a aussi tout le mécanisme d'ajustement structurel, qui est parfois difficile à comprendre.

Avez-vous des suggestions particulières à faire au Comité?

Marvin Slingerland: J'en ai quelques-unes.

Tout d'abord, ils ne divulguent pas la méthode de calcul utilisée pour des éléments comme, par exemple, l'évolution structurelle. Il serait nécessaire d'améliorer la communication et la transparence quant à l'origine de ces chiffres. Il faudrait donner aux producteurs la possibilité de faire leurs propres calculs dans certains de ces domaines.

En ce qui concerne le deuxième point dont vous avez parlé, il existe au Canada des déclarants approuvés. Si nous remplissons une déclaration de revenus, l'ARC la reçoit et gère le remboursement. Je pense qu'Agri-stabilité pourrait mettre en place un programme permettant, dès lors qu'il existe des déclarants approuvés dans le pays et que les renseignements nécessaires ont été fournis, de verser immédiatement les paiements aux producteurs, au lieu de passer par un processus administratif à plusieurs niveaux pour vérifier les renseignements. Je pense que nous pourrions trouver des moyens de verser plus rapidement l'argent aux producteurs.

Monsieur Gill, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

Akaljot Singh Gill: J'ajouterais que Gestion agricole du Canada a proposé un projet visant à faciliter la déclaration auprès de l'ARC. Nous serions tout à fait favorables à cette initiative. Vous pouvez l'examiner.

Dans le cadre du processus actuel, vous pouvez examiner de nombreux gains d'efficacité, qui ont été mis en place pour simplifier les procédures et réduire les coûts tant pour les agriculteurs que pour les administrateurs. L'un des exemples clés est le fait que la plupart des agriculteurs ont aujourd'hui abandonné les méthodes agricoles traditionnelles, pour lesquelles il n'y avait pas beaucoup de prêts ni d'autres aides. Autrefois, les exploitations agricoles étaient des entreprises familiales transmises de génération en génération. Aujourd'hui, la plupart des agriculteurs ont contracté des emprunts garantis par leur exploitation, et tous les établissements

financiers exigent la présentation de comptes selon la méthode de la comptabilité d'exercice. S'il existait un mécanisme permettant aux agriculteurs de conserver leur comptabilité de caisse telle quelle tout en présentant leurs états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les choses seraient plus simples pour la réception et les transformateurs.

Le président: Merci beaucoup.

Je tiens à remercier nos témoins en ligne et dans la salle d'être parmi nous.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant cinq minutes et reprendre à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>